

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit-mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Plume à Moustiers Sainte Marie à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 17	46
Total des voix : 88		

***Etaient présents :***

17 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN (Aiguines) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Nicolas LIONS (Moustiers Ste Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

4 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Francette ANDRIEU (Seillans).

Date de convocation :
15/03/2024

1 représentant des départements (8 voix) : Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

7 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Gilles MEGIS et Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence).

***Etaient représentés :***

11 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir : Aurélia CARTON (Blieux) à Christine NEURY ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Liliane MONTALAND ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) à Annick BATTESTI ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) à Corinne PELLOQUIN ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Danielle STAES (Régusse) à Nicolas STAMPFLI ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Magali STURMA CHAUVEAU ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Claude GUERIN, Raymonde CARLETTI (La Martre) à Elisabeth SACIER.

5 représentants, porteurs d'1 voix chacun, ont donné pouvoir : Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jacques AVANIAN ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Yana BREZINA ; Claude MARIN (Dracenie Provence Verdon) à Patrick VINCENTELLI ; Mélanie SOULE (Montmeyan) à Lucie GOSSMAN ; Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER (Beauvezer) à Jean-Marie PAUTRAT.

1 représentante porteuse de 8 voix a donné pouvoir : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Claude BONDIL.

**Emploi non permanent : prolongation de 2 ans du contrat de projet de « chef.fe de projet Schéma d'accueil des lacs du Verdon »**

Vu le Code de la Fonction Publique territoriale

Vu la délibération du comité syndical n° 21\_12\_CS7\_05 en date du 16 décembre 2021 portant création d'un emploi non permanent de « chef.fe de projet Schéma d'accueil des lacs du Verdon » sous la forme d'un contrat de projet

Profitant de son expérience acquise avec l'opération Grand site des gorges, le Parc a souhaité lancer fin 2021 une démarche de mobilisation et d'action collective autour des enjeux de gestion des espaces naturels fréquentés et de développement des activités sur et autour des plans d'eau du Verdon (de Saint André les Alpes à Gréoux-les-Bains). Il a embauché pour cela en 2022 un chef de projet pour 2 ans afin de lancer une dynamique de gouvernance, diagnostiquer les problèmes et les besoins et envisager un plan d'actions avec une priorité à l'organisation et la sécurisation des activités nautiques.

... / ...

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire de janvier 2024, le projet de schéma d'accueil des lacs du Verdon financé par l'Etat via le Programme Avenir montagne ingénierie avance bien. Il fait naître une dynamique collective nouvelle et planifie actuellement un programme d'action pluriannuel qui va nécessiter de prolonger l'ingénierie mise en place pour accompagner les collectivités pour une mise en place rapide de leurs projets.

Pour cela le chef de projet va devoir :

- Poursuivre l'animation de la gouvernance ;
- Mobiliser l'ingénierie supplémentaires (études, expertises, ...) nécessaires et coordonner les expertises complémentaires sollicitées auprès des partenaires nationaux et locaux du programme Avenir Montagnes Ingénierie
- Assurer la finalisation et la validation par l'ensemble des parties prenantes du territoire du schéma d'accueil des lacs et du plan d'actions pluriannuel ;
- Aider les collectivités compétentes à mettre en œuvre les opérations du plan d'action dans toutes leurs composantes : aide à la conception, demande de subvention, suivi administratif et financier, procédure de mise en concurrence, marchés publics, suivi des expertises, suivi de la réalisation...
- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet constituée des experts apportés par les partenaires nationaux et locaux du programme Avenir Montagnes Ingénierie (environnement juridique, sécurité des activités sur le plan d'eau en lien notamment avec la sureté des aménagements hydroélectriques), les ressources mobilisées par les collectivités locales et celles du Parc du Verdon engagées dans l'action (communication, chargé de mission Ecotourisme du Parc.)
- Participer activement aux réseaux de développement touristique de la montagne en lien avec l'ANCT ou d'autres institutions mettant en œuvre les politiques en faveur de la montagne.

L'Etat ayant signifié aux territoires lauréats du Programme Avenir montagne ingénierie la possibilité de prolonger son soutien financier de l'ingénierie sur deux années supplémentaires quand le programme d'actions envisagé le nécessite, il est proposé aux membres du comité syndical de prolonger de deux ans le contrat de projet de l'agent mis en place pour assurer cette mission (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024).

Entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- Décident de prolonger de deux ans le contrat de projet du « chef.fe de projet Schéma d'accueil des lacs du Verdon »,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*

*et publication ou notification du*

*DEL24\_03\_CS3\_15*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

*Bernard CLAP*

